



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INNO-07

Expérimentation d'un passeport de rénovation énergétique dans les TEPCV avec pré-diagnostic en ligne

1. Secteur d'application

Innovation

2. Dénomination et objet

Le programme « Expérimentation d'un passeport de rénovation énergétique dans les TEPCV avec pré-diagnostic en ligne », porté par la société Direct Energie, vise à lancer une phase d'expérimentation pour la réalisation de passeports de rénovation énergétique dans les logements individuels existants construits avant le 1^{er} janvier 2000, par des entreprises « RGE rénovation globale », avec une phase de pré-audit via une plateforme en ligne. Il a pour objet d'accompagner les ménages des TEPCV désirant s'engager dans une action de rénovation énergétique, par un diagnostic de leur habitation et des préconisations de travaux leur permettant de viser le niveau « BBC rénovation ».

Ce programme prévoit d'accompagner la réalisation de 1000 passeports d'ici fin 2017.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 150 GWh cumac sur la période 2016-2017.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, en respectant les termes de la convention du 12 juillet 2016 signée entre l'Etat et la société Direct Energie.

4. Montant de certificats en kWh cumac

Volume de certificats	=	Fonds engagés (en €)	/	Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)
M		V		0,00325